



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2020-95

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2020

Sommaire

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-12-008 - 2020-46 Délégation de signature Audrey Souday (2 pages)	Page 3
76-2020-06-12-009 - 2020-47 Délégation de signature Victoria Hy Favoriti (2 pages)	Page 6
76-2020-06-05-012 - 2020-48 Délégation de signature Betty Desoutter (2 pages)	Page 9
76-2020-06-12-010 - 2020-49 Délégation de signature Stéphanie Davril (2 pages)	Page 12
76-2020-06-12-011 - 2020-50 Délégation de signature Gabrielle Savidan (2 pages)	Page 15

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2020-06-12-007 - Arrêté préfectoral du 12 juin 2020 modifiant l'arrêté du 13 août 2018 approuvant le second programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone d'érosion de la Lézarde (4 pages)	Page 18
76-2020-06-16-004 - Décision 20-038 du 16 juin 20 subdélégation en matière d'activités (12 pages)	Page 23
76-2020-06-16-003 - Décision n°20-037 du 16 juin 2020 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres (4 pages)	Page 36
76-2020-06-16-006 - Décision n°20-045 du 16 juin 2020 portant délégation de signature en matière de compétences départementales non-déconcentrées relatives à la délégation à la mer et au littoral de la Seine- Maritime et de l'Eure (4 pages)	Page 41
76-2020-06-16-005 - Décision n°20-047 du 16 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'actes de gestion du personnel, autres que ceux à compétence du préfet (4 pages)	Page 46
76-2020-06-16-001 - Décision n°20-20 du 16/06/2020 portant délégation de signature aux agents de la DDTM de la Seine-maritime en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)	Page 51
76-2020-06-16-002 - Décision n°20-36 du 16/06/2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des ministères MTES,MCTRCT,MAA ministère de l'intérieur et ministère de l'Économie et des Finances (8 pages)	Page 54

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-12-008

2020-46 Délégation de signature Audrey Souday

**DECISION N° 2020 - 46
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ;

Vu la décision n° 2018-322 portant délégation de signature à Monsieur Loïc DELASTRE notamment en son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Rouen :

- Donne délégation de signature à Madame Audrey SOUDAY, chargée des accueils spécifiques, pour les certificats électroniques « gestion des déclarations des paiements et remboursements des agents en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE ou en Parcours Emploi Compétences », fonction Téléservice SyLAé -portail de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- Autorise Madame Audrey SOUDAY, référente des accueils spécifiques, à valider via une plateforme dématérialisée, les contrats d'intérim et de placements non médicaux rattachés aux bons de commandes se rapportant au marché public signé par la Directrice Générale ;

Article 2

Madame Audrey SOUDAY rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations ou à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment la décision n° 2019-26.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 12 . 06 . 2020

Le délégant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le délégataire
Audrey SOUDAY



Copie :
Madame A. SOUDAY
Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale
Monsieur L. DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines
Madame Le Comptable Public de l'Etablissement
Registre de la Direction Générale



CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-12-009

2020-47 Délégation de signature Victoria Hy Favoriti

DECISION N° 2020 - 47
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ;

Vu la décision n° 2018-322 portant délégation de signature à Monsieur Loïc DELASTRE notamment en son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Rouen :

- Donne délégation de signature à Madame Victoria HY FAVORITI, gestionnaire RH, pour les certificats électroniques « gestion des déclarations des paiements et remboursements des agents en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE ou en Parcours Emploi Compétences », fonction Téléservice SyLAé -portail de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- Autorise Madame Victoria HY FAVORITI, gestionnaire RH, à valider via une plateforme dématérialisée, les contrats d'intérim et de placements non médicaux rattachés aux bons de commandes se rapportant au marché public signé par la Directrice Générale ;

Article 2

Madame Victoria HY FAVORITI rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations ou à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 12.06.2020

Le délégant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le délégataire
Victoria HY FAVORITI



Copie :
Madame Victoria HY FAVORITI
Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale
Monsieur L. DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines
Madame Le Comptable Public de l'Etablissement
Registre de la Direction Générale

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-05-012

2020-48 Délégation de signature Betty Desoutter

**DECISION N° 2020 - 48
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ;

Vu la décision n° 2018-322 portant délégation de signature à Monsieur Loïc DELASTRE notamment en son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Rouen :

- Donne délégation de signature à Madame Betty DESOUTTER, gestionnaire RH, pour les certificats électroniques « gestion des déclarations des paiements et remboursements des agents en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE ou en Parcours Emploi Compétences », fonction Téléservice SyLAé -portail de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- Autorise Madame Betty DESOUTTER, gestionnaire RH, à valider via une plateforme dématérialisée, les contrats d'intérim et de placements non médicaux rattachés aux bons de commandes se rapportant au marché public signé par la Directrice Générale ;

Article 2

Madame Betty DESOUTTER rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations ou à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.
Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 5/06/20

Le délégrant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le délégataire
Betty DESOUTTER



Copie :
Madame Betty DESOUTTER
Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale
Monsieur L. DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines
Madame Le Comptable Public de l'Etablissement
Registre de la Direction Générale

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-12-010

2020-49 Délégation de signature Stéphanie Davril

**DECISION N° 2020 - 49
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ;

Vu la décision n° 2018-322 portant délégation de signature à Monsieur Loïc DELASTRE notamment en son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Rouen :

- Donne délégation de signature à Madame Stéphanie DAVRIL, gestionnaire RH, pour les certificats électroniques « gestion des déclarations des paiements et remboursements des agents en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE ou en Parcours Emploi Compétences », fonction Téléservice SyLAé -portail de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- Autorise Madame Stéphanie DAVRIL, gestionnaire RH, à valider via une plateforme dématérialisée, les contrats d'intérim et de placements non médicaux rattachés aux bons de commandes se rapportant au marché public signé par la Directrice Générale ;

Article 2

Madame Stéphanie DAVRIL rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations ou à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera

transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment la décision n° 2019-28

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 12.06.2020

Le délégrant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le délégataire
Stéphanie DAVRIL



Copie :
Madame S. DAVRIL
Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale
Monsieur L. DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines
Madame Le Comptable Public de l'Etablissement
Registre de la Direction Générale

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-12-011

2020-50 Délégation de signature Gabrielle Savidan

**DECISION N° 2020 - 50
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ;

Vu la décision n° 2018-322 portant délégation de signature à Monsieur Loïc DELASTRE notamment en son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Rouen :

- Donne délégation de signature à Madame Gabrielle SAVIDAN, gestionnaire RH, pour les certificats électroniques « gestion des déclarations des paiements et remboursements des agents en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE ou en Parcours Emploi Compétences », fonction Téléservice SyLAé -portail de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- Autorise Madame Gabrielle SAVIDAN, gestionnaire RH, à valider via une plateforme dématérialisée, les contrats d'intérim et de placements non médicaux rattachés aux bons de commandes se rapportant au marché public signé par la Directrice Générale ;

Article 2

Madame Gabrielle SAVIDAN rend compte de l'exécution de cette délégation au Directeur des Ressources Humaines et des Formations ou à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 3

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 4

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 5

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 12.06.2020

Le délégrant
Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le délégataire
Gabrielle SAVIDAN



Copie :
Madame G. SAVIDAN
Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale
Monsieur L. DELASTRE, Directeur des Ressources Humaines
Madame Le Comptable Public de l'Etablissement
Registre de la Direction Générale

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-12-007

Arrêté préfectoral du 12 juin 2020 modifiant l'arrêté du 13
août 2018 approuvant le second programme d'actions à

Modificatif à l'AP du 13/08/2018 relatif au programme d'actions sur la zone d'érosion de la
mettre en œuvre sur la zone d'érosion de la Lézarde
Lézarde : reprise des missions d'animation par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le **12 JUIN 2020**

Service économie agricole

Affaire suivie par : Guillaume PISANESCHI
Tél. : 02 32 18 94 36
Fax : 02 32 18 94 46
Mél : guillaume.pisaneschi@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du 12 JUIN 2020

modifiant l'arrêté du 13 août 2018 approuvant le second programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone d'érosion des bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le règlement CE n° 1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Vu le règlement d'exécution CE n° 808/2014 de la commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Vu la directive 2000/60 du 23 octobre 2000, dite directive cadre sur l'eau ;
- Vu la directive 2006/118 du 12 décembre 2006, relative à la protection des eaux souterraines ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L211-3 et L212-1 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code pénal, notamment ses articles L132.11 et L132.15 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L114-1 à L114-3, R114-1 à R114-10 ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1321-1, L1321-4 et R1321-2 ;
- Vu la loi n° 2003/699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 modifiée relative au développement des territoires ruraux ;
- Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, pour la région Normandie ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 portant création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, issue de la fusion de la communauté d'agglomération havraise, de la communauté de communes Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2013 approuvant le plan de prévention des risques inondations (PPRI) sur le bassin versant de la Lézarde ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2013 relatif à la délimitation de la zone d'érosion sur les bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2013 relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone d'érosion des bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2018 approuvant le second programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone d'érosion des bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Considérant -

que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a repris depuis le 1^{er} janvier 2020 l'activité d'animation et d'appui technique pour la maîtrise des ruissellements en zone rurale, exercée précédemment par le syndicat mixte des bassins versants (SMBV) Pointe-de-Caux-Etretat ;

qu'au regard de ses compétences, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a déclaré reprendre le rôle d'animation du programme d'actions mis en œuvre sur les bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - L'article 17 de l'arrêté susvisé du 13 août 2018 est modifié, ainsi qu'il suit :

Article 17 : Structure d'animation

L'animation du programme d'actions est assurée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Ses missions, dans le cadre du présent acte, sont les suivantes :

- *présider et apporter au comité de pilotage les éléments techniques nécessaires au suivi du programme et à son évaluation ;*
- *informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et particulièrement les exploitants agricoles des bassins versants à la problématique de l'érosion des sols et aux objectifs de résultats au titre du présent arrêté ;*
- *mettre en place des opérations de communication sur les bonnes pratiques agricoles, sur l'utilisation de matériels anti-érosifs et sur l'intérêt des petits aménagements d'hydraulique douce ;*
- *apporter un appui technique et administratif aux exploitants agricoles concernés pour la mise en place des petits aménagements d'hydraulique douce et pour la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques.*

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, la sous-préfète de l'arrondissement du Havre, le directeur départemental des territoires et de la mer, et le président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et disponible sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Maritime. Il sera affiché dans toutes les communes incluses dans le périmètre des bassins versants de la Lézarde et de la Pissotière à Madame. Une diffusion sera faite auprès du président du conseil départemental de la Seine-Maritime, de la chambre départementale d'agriculture de la Seine-Maritime, et du délégué régional de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Fait à Rouen, le **12 JUIN 2020**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yvan Cordier', written over a circular stamp or watermark.

Yvan CORDIER

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-004

Décision 20-038 du 16 juin 20 subdélégation en matière
d'activités

Direction

Décision n° 20-038 du 16 JUIN 2020
portant subdélégation de signature en matière d'activités

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du et du ministre de l'intérieur 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-43 du 15 juin 2020, donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1er : Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 20-43 du 15 juin 2020, susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c3, A8c5 et A8c7

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),
- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Economie Agricole (SEA),
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM),
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance aménagement et Urbanisme (SCAU),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité,
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Cyril TEILLET, chef de la MADISEN (DISE)
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),

Article 4 : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SMLEM/AIMLP),
- M. Nicolas PIZANO, chef de l'unité littorale des affaires maritimes (SMLEM/AIMLP),
- M. Guy RENAUDIER, chef de projet de la mission d'animation de la DISEN (DISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SMLEM/BMUM),
- M. Guillaume PAIN, adjoint à la responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SMLEM/BMUM).

Article 5 : La décision n° 20- 032 du 4 juin 2020 est abrogée.

Article 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

Vues et voies de recours - Conformément aux dispositions des articles R 4211 à R 4215 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr

A1d1	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Nathalie BOHERE Patricia AUBREE
A1d2	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d3	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'Etat est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d4	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d5	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Nathalie BOHERE Patricia AUBREE
A1d6	Dépôt de plainte pour les dépréciations du vote sur le patrimoine mobilier ou immobilier de l'Etat sur le département de la Seine-Maritime	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Karl BOULERY Erio ROYER
PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER			
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM	SG SG	Dominique DUGELAY Daniel MAGALHAES
A1e2	Remises à France Domaine de biens devenus inutilés à la DDTM	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
2. ECONOMIE AGRICOLE			
A2a a) Exploitation agricole			
A2a1 Forme juridique de l'exploitation			
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dépenses de travail, activités extérieures au GAEC	BEA	Sébastien ABRIC
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cessation progressive d'exploitation agricole	EA EA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2a2 Contrôle des structures d'exploitation agricole			
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur régional des structures agricoles	BEA BEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2a3 Financement des exploitations agricoles			
A2a3a Aides à l'installation :			
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	BEA	Sébastien ABRIC
A2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octroi de prêts à moyen terme spéciaux	EA EA	Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC
A2a3a3	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	EA EA	Laurence MOUTIER Sébastien ABRIC
A2a3b Aides aux investissements :			
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élevages et en production végétale du programme de développement rural régional	EA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3b3	Décisions relatives au plan de modernisation des exploitations d'élevage	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3b5	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3b6	Décision d'attribution des aides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3c Exploitations agricoles en difficulté :			
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3d Aides agro-environnementales :			
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	EA BEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	BEA BEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	BEA BEA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2a3e Aides directes aux exploitations agricoles :			
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	EA	Sébastien ABRIC
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	EA	Sébastien ABRIC
A2a3f Calamités agricoles :			
A2a3f1	Méthode de constitution de la mission d'enquête terrain	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnités du fonds national de garantie des calamités agricoles	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3g Aides de crises :			
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crises	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b b) Baux ruraux			
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	EA EA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2b4	Décisions de réaffectation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	BEA BEA	Sébastien ABRIC Laurence MOUTIER
A2c c) Contrôle des aides à l'agriculture			
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	BEA EA	Sébastien ABRIC Guillaume PISANESCHI

A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	EA EA	Bastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A2d	d) Agro-environnement		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	EA EA EA	Bastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de parcelles permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	EA EA EA	Bastien ABRIC Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public	EA BEA	Bastien ABRIC Guillaume PISANESCHI
A3	D-URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES		
A3a	a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune		
A3a1	Signature des conventions :		
A3a1a	Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
A3a2	avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir : - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie judiciaire, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illegalité	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX
A3a3	Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX
A3b	b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état		
A3b1	Permis et déclarations préalables :		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX William MICHEL
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents des travaux, constructions et installations réalisées pour le compte de l'Etat, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'Etats étrangers ou d'organismes internationaux d'une surface supérieure à 1000 m2 des travaux, constructions et installations réalisées à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie d'une surface supérieure à 100 m², ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'Etat détient au moins un tiers du capital des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGREND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGREND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGREND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGREND Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont légaux	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX
A3b2	Certificat d'urbanisme:		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET Claire TRAN Nadia LEROUX

A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SCAU SCAU SCAU SCAU	William MICHEL Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
A3c	c) Aménagement foncier		
A3c1	Zone d'aménagement différencié (ZAD):		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3c2	Zone d'aménagement concertée (ZAC)		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisées à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence l'Etat, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3d	d) Documents d'urbanisme		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d4	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SCAU SCAU STD STH STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Patrick LETEURTRE
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d8	Formulaires de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Romario COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHART Florine FOUGY Dominique LEGOUIS

A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, du projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STD STD STD	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Bylye NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3e11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STR STR STD STD STD	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Carole LENGRAND Bruno VERMONT Julien LACOGNE Bylye NICQ-CROIZAT Gabriel BROCHAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d12	Balises du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3e	e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3f	f) Accessibilité des personnes handicapées		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1 ^{er} et 2 ^e catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
A3f2	Instruction des demandes d'agences d'accessibilité programmées (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 ^{er} et 2 ^e catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Lydie PROUET
A3g	g) Urbanisme commercial		
A3g1	Balises de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de l'agriculture pour la réalisation d'études, conformément à l'article L. 751-2 du code de commerce.	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3h	h) Publicité, enseignes et présenseignes		
A3h1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h2	Demandes de pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3h5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A3h6	Procédures administratives de sanction	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Patrick LETEURTRE
A4	4. LOGEMENT ET HABITAT		
A4a	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfet	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4b	Décision d'annulation d'agréments à la construction de logements locatifs sociaux	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS – PLA1 – PLS	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant des aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de la décision favorable de financement	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4e	Décision d'agrément PBLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs intermédiaires	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4g	Décision de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par le préfet (PALULOS)	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4i	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subventions PALULOS	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4j	Dérogation à la qualité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revient prévisionnel)	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4l	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété dans le cadre d'un Pass-locatif	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Félix MIOULET
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (ESCH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes physiques)	BCH BCH BCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT

A4c	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4p	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4q	Allocation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4r	Décision d'attribution de l'aide aux maîtres bâtisseurs	SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE
A4s	Décision de renoncement au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un contrat de cession BRU	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A5 5-GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX			
A5a a) Domaine public maritime			
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX Caroline COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a5	Concession de plage	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des îles et relais de mer	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une invitation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des îles et relais de la mer au droit de leur propriété	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX Caroline COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Caroline COQUATRIX
A5b b) Domaine public fluvial			
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
A5c c) Domaine routier			
A5c1	Décision d'utilité de terrains gérés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A5d d) Police des eaux continentales			
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et feucardement)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
A5d2	Extraction de produits naturels : vase, sables et pierres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d3	Ordi d'usage d'eau des riverains (à l'exclusion des décisions sur l'utilisation de la force hydraulique, des décisions portant sur des règlements d'eau existants – retraits, actualisation)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcelaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d14	Instruction et signature des actes de déclaration d'intérêt général pour les dossiers non soumis à enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d15	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d16	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d17	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d18	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d19	Emission des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET

A8 6. GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS			
A8a a) Forêt et bois			
A8a1	Arbres destinés à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a3	Réalisation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de surface boisée de ce prêt	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a6	Autorisation de coupe	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a7	Défrichement de bois et taillis	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8a10	Agrément des groupements forestiers	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8b b) Développement rural			
A8b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8b2	Arbres de développement rural	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c c) Chasse			
A8c1	Exercice de la chasse		
A8c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c1b	Requêtes du gibier vivant à des fins de repeuplement	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion		
A8c1e	Attribution collective et individuelle de plan de chasse	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C.)		
A8c1g	Déplacement d'un gabion	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8c2	Destruction des animaux nuisibles et louveterie		
A8c2a	Nomination des louvetiers de louveterie et commissionnement des de nuit battues administratives		
A8c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8c2d	Délivrance d'agréments aux piègeurs	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c3	Mesures administratives particulières		
A8c3a	Etablissement d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : délivrance et retrait du certificat de capacité Instruction des demandes d'autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c3b	Exportation et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8c3d	Affectations de meute	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8c3e	Ménagements canines pendant et hors période de chasse	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A8d d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles			
A8d1	Organisation des pêcheurs		
A8d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d2	Conditions d'exercice du droit de pêche		
A8d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, et favoriser la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Alexandre HERMENT
A8d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d2f	Réserves de pêche	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d3	Piscicultures		
A8d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d3b	Classement en catégories piscicoles (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8d4	Préservation du patrimoine biologique		
A8d4a	Gestion des populations de communs par tire	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A8e	e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre		
A8f	f) Evaluation environnementale		
A8f1	Décision de soumettre ou non à évaluation environnementale des projets soumis au cas par cas, pour des modifications ou extensions de projets déjà autorisés	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET

A6g	g) Décision d'indemnisation des dommages imputables aux grands prédateurs		
A7	7. POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE : CONTROLES, MESURES ADMINISTRATIVES ET PENALES		
A7a	Arrêtés de mise en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contentieuse préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
A8	8. TRANSPORT - CIRCULATION - EDUCATION ROUTIERE - PUBLICITE, ENSEIGNES ET PREENSEIGNES		
A8a	a) Transports routiers		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SPERIC SPERIC SPERIC PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Mariane DESBEAUX Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Guillaume BIARD
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	PERIC PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Guillaume BIARD Thibaut BARRAZIN
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Guillaume BIARD
A8b	b) Transports publics guidés		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de définitions de sécurité (DDS), des dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le plans d'intervention et de secours (PIS)	PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD Thibaut BARRAZIN
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	PERIC	Kavler BOULERY
A8c	c) Police de la circulation		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	PERIC PERIC PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Mariane DESBEAUX Armande ALEXANDRE Delphine VAYRON
A8c2	Avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	PERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Eric ROYER Mariane DESBEAUX
A8c3	Arrêtés temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaire de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SPERIC SPERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD
A8c6	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	PERIC PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD Eric ROYER
A8c7	Décision d'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certaines portions du réseau routier	PERIC PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Guillaume BIARD
A8d	d) Education routière		
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER	PERIC SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Cyril MALANDRA
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY Cyril MALANDRA
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d6	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d7	Suspension ou retrait d'agrément prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d8	Renouvellement d'agrément	PERIC PERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A8e	e) Permis à un euro		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SPERIC SPERIC	Thibaut BARRAZIN Kavler BOULERY
A9	9. MER ET LITTORAL		
A9a	a) Missions « gens de mer - Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Pêche »		
A9a1	Gens de mer - ENIM		
A9a1a	Affectation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9a1c	Composition des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9a2	Pêche		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY

A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a2f	Agencement des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a3	Conduite de navire		
A9a3a	Délivrance et suspension des permis d'armement	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9b	b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »		
A9b1	Police des épaves maritimes		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGÉON
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9b1c	Intervention d'office	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9b2	Abandon des navires et engins flottants		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat ainsi que les ports autonomes, dans les baies fermées dont le lisière et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le riveage	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9b3	Plaisance		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9b4	Commission nautique		
A9b4a	Désignation des marins praticiens des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON Ramezan KARABULUT
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9b5	Régime du pilotage dans les eaux maritimes		
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SMLEM SMLEM SMLEM	Ramezan KARABULUT Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Ramezan KARABULUT
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Ramezan KARABULUT
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SMLEM	Ramezan KARABULUT
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Ramezan KARABULUT
A9b6	Licences de patrons-pilotes		
A9b6a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SMLEM SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON Ramezan KARABULUT
A9b6b	Décisions de retrait de ces licences	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9b6c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9c	c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »		
A9c1	Conditions générales d'exercice de la pêche maritime		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9c2	Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions		
A9c2a	Contrôle de l'activité	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9c2b	Décisions relatives à l'agencement des coopératives maritimes	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9c2c	Décisions relatives à l'agencement des halles à marée	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9c3	Exploitation des cultures marines		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c4	Contrôle des produits de la mer		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Karine D'ABRIGÉON
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SMLEM SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL
A9c5	Chasse sur le domaine public maritime		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-003

Décision n°20-037 du 16 juin 2020 portant subdélégation
de signature en matière de marchés publics et d'accords
cadres



Direction

Décision n°20-037 du 16 JUIN 2020
portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

DECIDE

Article 1er - En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 sera exercée par M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure, par M. Dominique DUGELAY, secrétaire général ou Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la mission appui et pilotage et modernisation.

Article 2 - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 10.000 euros H.T et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 10.000 euros H.T. et tous les actes subséquents, à :

- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- M. Jérôme SAINT CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM),
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM),
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Florine FOUGY, adjointe du chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGREND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet cité,
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC).

Article 3 - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 5.000 euros H.T. et tous les actes subséquents :

Pour le Secrétariat Général (SG), à :

- M. Daniel MAGALHAES, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux (SG/BCMG),

Pour le Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC), à :

- Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT),

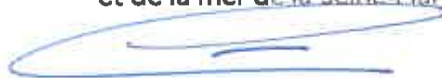
Pour le Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM), à :

- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (STRM/BMAM),
- M. Nicolas LECLERC, responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).

Article 4 - La décision n° 20-015 du 1^{er} mars 2020 est abrogée.

Article 5 - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoire
et de la mer de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

Vies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours Citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-006

Décision n°20-045 du 16 juin 2020 portant délégation de
signature en matière de compétences départementales
non-déconcentrées relatives à la délégation à la mer et au
littoral de la Seine- Maritime et de l'Eure



Direction

Décision n° 20-045 du 16 JUIN 2020

portant délégation de signature en matière de compétences départementales non-déconcentrées relatives à la délégation à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1^{er} -

Délégation est donnée à M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint, à M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure et à Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du service mer, littoral et environnement marin à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions suivantes :

I - Missions « gens de mer – ENIM »

1- ENIM

Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 relatif à l'organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), modifié,
Convention du 7 août 2015 entre le MEDDE et l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), relative à la coopération entre les services de l'État chargés de la mer et les services de l'ENIM pour l'exercice de leurs missions respectives.

2- Statut du marin

Décret n° 2017-942 du 10 mai 2017 relatif aux permis d'armement,
Décret n°2014-881 du 1^{er} août 2014 pris pour application des dispositions du titre VI du livre V de la cinquième partie du code des transports et relatif aux conditions sociales du pays d'accueil.

3- Gestion des navires

Arrêté du 24 avril 1942 relatif aux titres de navigation maritime, modifiée,
Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes,
Code des transports, notamment ses articles L5112-1-1 à L5112-1-3 pour la francisation et l'immatriculation.

II – Missions «actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires»

1- Saisie des navires, engins de pêche et produits de la pêche : code rural et des pêches maritimes, livre IX et notamment en ce qui concerne le régime de saisie des navires et des engins de pêche (titre IV du livre IX),

2- Licences de capitaines et de patrons pilotes : présidence de la commission locale de délivrance,

3- Recrutement des pilotes : organisation des concours de pilotage,

III - Administration générale.

Attribution ou retrait de toutes distinctions honorifiques :

- Mérite maritime : Décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 relatif à l'ordre du Mérite maritime et circulaire du 13 février 2017 relative à l'instruction des candidatures et promotions pour le mérite maritime,
- Médaille d'honneur des marins : Loi du 14 décembre 1901 instituant les médailles d'honneur à décerner, par le ministre de la marine, aux marins français après trois cent mois de navigation ; Décret du 13 janvier 1902 relatif à la médaille d'honneur des marins français, modifié.

Article 2 -

Subdélégation de signature est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, à :

- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM).
- Mme Sylvie DRUAUX, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Geneviève PHILIPPE-BASTY, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Marie-Claire SELLIER, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Sylviane COSSARD, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Corinne MICHEL, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Aurélie BLIN, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM).

à l'effet de signer les documents se rapportant au I de l'article 1er.

Subdélégation de signature est également donnée, dans les limites de ses attributions et compétences, à :

- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP)
- M. Ramazan KARABULUT, chargé de mission affaires nautiques, département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP)

à l'effet de signer les documents se rapportant à l'article 1er II, alinéas 1, 2, 3 et 4.

Article 3 -

Subdélégation de signature est également donnée, dans la position de cadre d'astreinte de la délégation à la mer et au littoral :

- M. Guy RENAUDIER, chef de projet et adjoint au chef de la mission d'animation de la DISEN (MADISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP),
- M. Nicolas PIZANO, chef de l'unité littorale des affaires maritimes (SMLEM/AIMLP),
- M. Guillaume PAIN, adjoint à la responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM).

à l'effet de signer les décisions indiquées dans l'article 1er-II-1.

Article 4 -

La décision n° 20-018 du 1^{er} mars est abrogée.

Article 5-

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421.1 à R. 421.5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-005

Décision n°20-047 du 16 juin 2020 portant délégation de
signature en matière d'actes de gestion du personnel, autres
que ceux à compétence du préfet



Direction

**Décision n° 20-047 du 16 JUIN 2020 portant délégation de signature
en matière d'actes de gestion du personnel,
autres que ceux à compétence du préfet**

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

VU :

- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1^{er} -

En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés, par M. François BELLOUARD, directeur départemental adjointe, par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure, par M. Dominique DUGELAY, secrétaire général ou par Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation.

Article 2 -

Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

– Mme Sandrine GARRIC, responsable du Bureau Ressources Humaines et Formation, Secrétariat Général (SG/BRHF)

est autorisée à signer les actes D, E, F, H et J1 et J2 figurant en annexe.

– M. Daniel MAGALHAES, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG),

est autorisée à signer les actes J.1 et J.2 figurant en annexe.

- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM),
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA),
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH),
- M. Fabrice OTERO, directeur du projet Cité,
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM),
- M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM),
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU),
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Florine FOUGY, adjointe au chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR),

sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à signer les actes K.3, K.4 et J.1 figurant en annexe.

Article 3 -

La décision n° 20-017 du 1^{er} mars 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel, autres que ceux à compétence du préfet, est abrogée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-maritime

M. Jean KUGLER

ANNEXE

Récapitulatif décision interne « Gestion du personnel »

A – OPA

- A.1 Recrutement et affectation
- A.2 Avancements
- A.3 Mise en cessation progressive d'activité
- A.4 Admission à la retraite et acceptation de la démission
- A.5 Sanctions disciplinaires (avertissements, blâme, mise à pied et licenciement)

B – EVALUATION – REDUCTION OU MAJORATION D'ANCIENNETE

Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon pour les personnels à gestion déconcentrée

C – INDEMNITES – PRIMES

Attribution de toutes indemnités et primes spécifiques ou exceptionnelles dans le cadre des réorganisations / restructurations du ministère

D – COMPTES EPARGNE-TEMPS

Ouverture et gestion des comptes épargne-temps pour les agents titulaires et non-titulaires

E – RACHAT DE JOURS RTT

Attribution de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés

F – ATTESTATIONS

Toute attestation concernant la situation des agents (notamment attestation d'emploi, de rémunération, de perte de salaire, d'attribution d'aides matérielles...)

G – COMMISSIONS – COMITES LOCAUX

Constitution :

- de la commission consultative compétente pour les ouvriers des parcs et ateliers (CCOPA)
- du comité technique (CT)
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- du comité local d'action sociale (CLAS)

H – CONVENTIONS DE STAGES

Signature des conventions passées entre un établissement ou un service public et la DDTM pour l'admission de stagiaires pour une période déterminée

I – DECISIONS D'INTERIM

Etablissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

J – AUTORISATIONS DE CONDUIRE

- J.1 Signature des autorisations de conduire les véhicules de l'administration
- J.2 Signature des autorisations d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service

K – ORDRES DE MISSION

- K.1 Ponctuels internationaux
- K.2 Temporaires et permanents pour les chefs de service
- K.3 Permanents pour les agents des catégories A, B et C
- K.4 Temporaires pour les agents des catégories A, B et C

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-001

Décision n°20-20 du 16/06/2020 portant délégation de
signature aux agents de la DDTM de la Seine-maritime en
matière de fiscalité de l'urbanisme



Direction

**Décision n° 20-020 du 16 JUIN 2020 portant délégation de signature
aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

VU :

- le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Lydie PROUET, adjointe au responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Elisabeth PRIMAUT, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;

- Mme Isabelle BELLONCLE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du Bureau Accessibilité Urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BAU) ;
- Mme Claire TRAN, responsable du pôle de Dieppe du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

Article 2 : La décision n° 20-020 du 1^{er} mars 2020 est abrogée.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime par



M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 4211 à R. 4215 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours-citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-16-002

Décision n°20-36 du 16/06/2020 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire pour
exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué
sur les budgets des ministères MTES, MCTRCT, MAA
ministère de l'intérieur et ministère de l'Économie et des
Finances



Direction

Décision n° 20-036 du1. 6 JUIN 2020

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :

- **ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES),**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT)**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA),**
- **ministère de l'Intérieur**
- **ministère de l'Economie et des Finances**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-160 du 2 octobre 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-44 du 15 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

DECIDE

Article 1 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général,
- Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe et responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation
- M. Daniel MAGALHAES, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG),

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'Etat selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 20-44 du 15 juin 2020 susvisé.

Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux chefs de service et adjoints en matière de dépense ou de recette

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux chefs de service et à leur adjoint désignés en annexe 1, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider les versements dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire en dépense
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 4 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;

- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Florine FOUGY, adjointe du chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGRAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH)

à l'effet de valider les ordres de mission et de valider les états de frais (constatation de service fait) en matière de frais de déplacement.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les demandes de paiement direct de frais de déplacement gérés dans l'application Chorus DT aux fins de versement dans CHORUS :

- Mme Josée PALIN, chargée de gestion des moyens généraux au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG).

Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU),
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA),
- Mme Lydie PROUET, adjointe au responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA),
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA),
- Mme Isabelle BELLONCLE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA),
- Mme Elisabeth PRIMAUT, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA).

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire.

Article 6 - La décision n°20-014 du 1^{er} mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 7 - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

Valeur et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 4211 à R. 4215 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°20-036
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les chefs de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 - Paysages, eau et biodiversité	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Cyril TEILLET, adjoint du chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH)
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN)
181 - Prévention des risques	M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
203 - Infrastructures et services de transports	Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM)
205 - Affaires maritimes	Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM)
206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	Mme Caroline PISARZ-VAN DEN HEUVEL, cheffe du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM)
207 - Sécurité et éducation routières	M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG) Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG/MAPM)
723 - Opérations	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG)

Programme	Subdélégués
immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG/MAPM)
354 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG) Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG/MAPM)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°20-036
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité (PEB)	<u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)	M. Félix MIOULET, responsable du Bureau Aides à la construction et à l'Habitat Social, Service Construction Habitat (SCH/BACHS) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Construction Habitat (SCH/MLHI) <u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
181 - Prévention des risques (PR)	Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BRNT) <u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)
203 - Infrastructures et services de transports (IST)	<u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
205 - Affaires maritimes,	<u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau Marins et Usages de la Mer, Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM/BMUM) <u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
207 – Sécurité et éducation routières	M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) <u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u> Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)

Programme	Subdélégués
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	<p><u>Jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u></p> <p>Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)</p> <p><u>pour les dépenses de titre II - hors PSQP</u></p> <p>Mme Sandrine GARRIC, responsable du Bureau Ressources Humaines et Formation, Secrétariat Général (SG/BRHF)</p>
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	<p><u>Jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u></p> <p>Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)</p>
354 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<p><u>Jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxes</u></p> <p>Mme Sylvie METERFI, chargée du budget de fonctionnement, Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)</p>

